



Edito

Même si à Altviller le OUI l'a emporté le 29 mai dernier, les français et les françaises, tout comme les Néerlandais trois jours plus tard, ont rejeté la constitution Européenne. Le suffrage universel est souverain. Espérons que la France ait fait le bon choix. Quelles que soient les réelles motivations du NON, le déphasage entre les politiques qui nous dirigent et leurs électeurs est évident. Les électorales et électeurs des pays qui ont choisi la voie référendaire auraient-ils une vision de l'Europe différente de celle des élus des pays qui ont choisi la voie parlementaire ? S'agit-il d'un NON de politique intérieure ? Le président de la République a réagi et une nouvelle politique est initiée. Quoi qu'il en soit, même si l'Europe est en panne et se cherche, elle n'en demeure pas moins une réalité.

La Communauté de Communes du Pays Naborien aussi est une réalité. Même si elle n'a pas encore trouvé l'endroit où établir son « Hôtel de Communauté », elle trouve ses repères et les premiers signes sont visibles sur le terrain. La Communauté de Commune aussi, c'est notre avenir. Même si, comme pour la construction de l'Europe, des sacrifices sont nécessaires et si les décisions qui y sont prises n'avantagent pas tout le monde. Vivre ensemble implique des concessions de l'un au détriment de l'autre. Les avantages qu'en tire l'un peut désavantager l'autre. Le souci des membres doit être que ce ne soient pas toujours les mêmes qui soient du même côté.

En cette fin d'année scolaire, nous voulons aussi profiter pour souhaiter de bonnes vacances à nos écoliers, collégiens, lycéens et étudiants. Que cette fin du mois de juin leur annonce la réussite à leur examen ou concours. A vous tous, nous souhaitons un été agréable, un congé estival récupérateur et une bonne reprise à la rentrée.

L'événement

Une fresque dans la cour d'école



Dans le cadre du projet éducatif de l'année scolaire 2004/2005 les élèves des différentes sections de maternelles et les élèves du CP

ont réalisé une fresque murale dans la cour de l'école. Différents personnages sont mis en scène. Les enfants ont réalisé des mosaïques des personnages avec les enseignantes. Une belle aventure qui implique le corps enseignant, les enfants mais aussi les parents. En effet les préparations du mur et l'application des enduits furent entrepris par les parents. La municipalité a participé financièrement à hauteur de 400 euros. La finalisation est prévue pour fin juin en fonction de la météo. Encore bravo à tous pour cette oeuvre qui amène de la gaieté dans la cour d'école.

Sommaire

Informations municipales.....	p 1
Conseil de Fabrique.....	p 8
Notre Dame du Rosaire.....	p 9
ASCA.....	p 10
Pompiers.....	p 10
ASSE.....	p 11
Chorale paroissiale.....	p 11

Combien ça coûte ?

Compte administratif 2004

L'examen du Compte administratif 2004 fait apparaître les montants suivants :

Fonctionnement :

Excédent cumulé fin 2004 : 118.764,78 euros

Investissement :

Excédent cumulé fin 2004 : 2.445,82 euros

Le Conseil municipal affecte l'excédent cumulé de fonctionnement soit 118.764,78 euros comme suit :

Section Investissement : 81.888,25 euros

Section Fonctionnement : 36.876,53 euros

Fonctionnement

Dépenses	Euros	Dont
Achats et variations de stocks	35 300	Electricité et combustibles : 21 000 Fournitures (entretien, petit équipement, administratives) : 6 500 Fournitures scolaires : 2 100
Services extérieurs	48 400	Entretien (bâtiments, voirie, terrains) : 32 000 Bois et forêts : 6 500 Primes d'assurances : 3 200
Autres services extérieurs	15 000	Fêtes et cérémonies : 6 000 Frais d'affranchiss. et de télécomm. : 3 300 Frais de gardiennage des forêts : 2 000
Impôts taxes et versements	1 500	Taxes foncières : 1 500
Charges de personnel	66 550	Salaires : 40 000 Charges : 26 250
Virement pour investissements	50 000	
Autres charges de gestion	88 800	Partic. intercommunale (y compris ordures ménagères) : 51 000 Participation Service Départemental d'Incendie : 8 500 Indemnités : 22 000
Charges financières	12 750	Intérêts des emprunts : 12 000
Charges exceptionnelles	318	
Total (en euros)	318 618	

Recettes	Euros	Dont
Excédent antérieur	36 876	
Produits des services	44 200	Redevance Ordures ménagères : 43 000
Impôts et taxes	97 750	Contributions directes : 92.200 Taxe sur les pylônes électriques : 5.500
Dotations et subventions	123 092	Dotation forfaitaire : 78.000 Dotation aux élus locaux : 2.300 Compensation TP. TF. TH : 6.682 Attribution FDTP : 18.000 Fonds national de péréquation : 17.000
Produits de gestion	16 700	Location des immeubles : 15.700
Total (en euros)	318 618	

Investissements

Dépenses (en euros)		Recettes (en euros)	
Remboursement des emprunts	27 000	Excédent antérieur reporté	2 446
Travaux de voirie Place centre du village	400 000	Virement de recettes de fonctionnement	50 000
Renouvellement de matériel (informatique mairie)	3 000	Fonds de compensation TVA	7 600
Travaux sur bâtiments scolaires (Fenêtres école maternelle)	20 000	Taxe locale d'équipement	8 000
Renouvellement mobilier	2 500	Subvention de la Région (FEDER)	99 711
Dépenses imprévues	3 364	Subvention du Départem. (SACR, DGE)	56 219
		Emprunt	150 000
		Excédent de fonctionnement	81 888
Total (en euros)	455 864	Total (en euros)	455 864

Impôts locaux

Taux communaux inchangés

Le Conseil municipal n'a pas changé les taux communaux des quatre taxes locales en 2005. Mais votre impôt local augmentera du fait de la nouvelle imposition de la Communauté de Communes du Pays Naborien (lire article page 4) et de la redevance audiovisuelle dont le recouvrement sera inclus dans l'avis d'imposition de la taxe d'habitation. De plus, les taux du département et de la Région peuvent être modifiés.

	Taux communal 2005	Taux départemental 2004 moyen	Taux national 2004 moyen	Produit fiscal 2005 (en euros)
T.H.	12.83	13,06	14,17	42.288
T.F.B.	12.61	13,16	18,12	30.151
T.F.N.B.	32.84	45,21	43,14	5.419
T.P.	9.13	n .c.	15,34	14.325

Subventions

L'aide aux associations

Le Conseil municipal a augmenté les subventions de fonctionnement suivantes pour 2005.

Fabrique de l'église d'Altville	250 Euros
Société d'Entraide des Ouvriers et Mineurs d'Altville	250 Euros
Club d'épargne « A la vieille Auberge » d'Altville	250 Euros
Chorale Paroissiale de Lachambre-Altville	250 Euros
Association des Parents d'élèves de Lachambre-Altville	250 Euros
Association Socioculturelle (A.S.C.A.) d'Altville	250 Euros
Billard-Club	250 Euros
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Altville	720 Euros*
Association Scolaire Sportive et Educative d'Altville	280 Euros**
Association Scolaire Sportive et Educative de Lachambre	232 Euros**
U.S.E.P. de la circonscription scolaire de Saint-Avoid - Sud	110 Euros
Amicale du personnel du Syndicat des Eaux de Barst	70 Euros

Une subvention exceptionnelle de 400 euros a été accordée aux écoles d'Altville pour la réalisation, dans le cadre d'une Action Educative Innovante (A.E.I.), d'une fresque et de mosaïques sur les murs de l'école. Une demande de subvention de la Chorale Récré'asons a été rejetée.

* Subvention de fonctionnement de 250 euros + subvention pour le règlement d'une assurance individuelle de chaque sapeur-pompier.

** Subvention de 8 euros par enfant scolarisé respectivement à Altville et à Lachambre pour des activités extra-scolaires.

Pas d'augmentation en 2005

En 2004, aucune modification du marché n'étant intervenue et grâce à vos efforts de tri le taux de redevances des ordures ménagères reste inchangé en 2005, à savoir :

1 personne	93 euros par an
2 personnes	164 euros par an
3 personnes	209 euros par an
4 personnes	257 euros par an
5 personnes	305 euros par an
6 personnes et +	356 euros par an
Société ou commerce	209 euros par an

Les enfants qui pendant la semaine résident dans une ville universitaire sont-ils pris en compte pour le calcul de la redevance ?

Réponse du Conseil municipal : Oui, dans la mesure où la commune reste leur résidence principale (inscription sur la liste électorale) et leur foyer fiscal (prise en compte pour le calcul de la taxe d'habitation et rattachement sur la déclaration des revenus des parents).

Intercommunalité**Les taxes directes locales, du changement cette année**

A partir du mois de septembre, les avis d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties, de la taxe professionnelle arriveront dans vos boîtes aux lettres

Quel changement allons nous trouver ?

Lors de la réunion du Conseil Municipal, en date du 16 mars 2005, les Conseillers ont décidé de maintenir les taux des quatre taxes qui ont été votés en mars 2001. Il n'y aura pas d'augmentation de la part communale sur les taxes directes locales, mais le montant sur vos avis d'imposition va augmenter. Pourquoi ?

Notre adhésion à la Communauté des Communes du Pays Naborien (CCPN) avec neuf autres villes ou villages (CARLING, DIESEN, FOLSCHVILLER, LACHAMBRE, L'HÔPITAL, MACHEREN, PORCELETTE, SAINT-AVOLD et VALMONT) entraîne une pression fiscale supplémentaire qui sera visible sur vos avis d'imposition.

Il faut savoir que la participation de la commune d'ALTVILLER envers l'ex - SIVOM était prélevée directement sur le budget communal.

Dorénavant, et suite à l'article 7 du décret N° 2004-DRCL/1-051 du 01 septembre 2004 portant création de la Communauté des Communes du Pays Naborien, les ressources de la Communauté des Communes sont constituées en autres :

- du produit de la fiscalité propre additionnelle

Ce qui veut dire qu'un taux sera appliqué sur les taxes directes locales. Ces taux ont été votés par le Conseil Communautaire en date du 3 mai 2005, à savoir :

- Taxe d'habitation : 0,767 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 0,456 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 3,02 %
- Taxe Professionnelle (pour ceux qui sont concernés) : 0,557 %

Donc, en calculant le produit fiscal des trois premières taxes (sur l'ensemble des 10 communes adhérentes à la CCPN), on obtient un montant de : 432 675 €, rapporté au nombre d'habitants (43 076), le montant moyen serait de 10,04 € par habitant.

